



SALVADOR

NATURE ET VOLCANS DU SALVADOR

**LAC COATEPEQUE, VOLCAN SANTA ANA, VOLCAN IZALCO,
VOLCAN CHINGO, VOLCAN SAN SALVADOR, LAC ILOPANGO,
VOLCAN PACAYAL, VOLCAN CHAPARRASTIQUE, VOLCAN
CONCHAGUA, VOLCAN TECAPA**

15 jours

Petit groupe

Ce document constitue l'offre préalable légale faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du code du tourisme.

MISE à JOUR : 26/06/2020

ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE

DESCRIPTIF

Le Salvador, le plus petit pays d'Amérique centrale, situé entre le Guatemala au Nord, le Honduras à l'Est est bordé par l'Océan Pacifique à l'Ouest. Le pays compte environ 7 millions d'habitants et occupe une superficie de 21 041 km². La capitale, San Salvador compte plus de 1,5 millions habitants. Le pays est baigné par un climat tropical ensoleillé et son relief est formé par une mosaïque de lacs et de volcans entourés par d'épaisses forêts. Plus de 300 km de plages de sables constituent le littoral resté très sauvage surtout dans le Sud du pays. Le Salvador possède d'importants sites archéologiques précolombiens (Tazumal, Cihuatán) et Joya de Cerén, un petit village maya enseveli sous la cendre d'une éruption volcanique vers l'an 600. Son excellente gastronomie et son artisanat très varié en font un pays haut en couleurs où sont célébrés de nombreuses fêtes traditionnelles.

Du point de vue géologique, le pays compte une trentaine de volcans dont certains sont toujours considérés actifs comme le Santa Ana et le Chaparrastique qui ont eu une activité éruptive ces dernières années. Certains énormes lacs de cratère comme Laguna Ilopango sont les témoins d'une activité éruptive violente responsable d'un bouleversement climatique mondial au début du Moyen-Âge. L'Izalco, né en 1770 est le plus jeune volcan du pays, ses dernières grosses éruptions remontent à 1926 quand il détruisit le petit village Matanzo et 1966 quand se forma un nouveau cratère sur son flanc qui menaçait la ville d'Izalco. Vous l'avez compris, le Salvador malgré sa petite taille est un important maillon de la ceinture de feu du Pacifique.

POINTS FORTS

- Le Salvador, beau petit pays loin des flux touristiques
- Découverte et ascension de huit volcans dont deux actifs
- Visite de la Joya de Cerén, le petit Pompéi local
- Visites de réserves naturelles et de Bahia de Jiquilisco
- Bains dans les eaux thermales naturelles
- Visites de petits villages traditionnels comme Concepción de Ataco et Suchitoto
- Excellente nourriture et spécialités locales
- Rencontre avec la population accueillante et chaleureuse
- Guide francophone spécialiste des volcans d'Amérique Centrale

VOLCANS

Lac Coatepeque

Le lac de Coatepeque est un lac occupant le fond d'une caldeira formée par une forte éruption volcanique il y a environ 75.000 ans. D'une superficie de 25 km², il fait partie de la réserve de biosphère d'Apaneca-Llamatepec, reconnue par l'Unesco en 2007. La dernière activité éruptive date d'environ 10,000 ans quand une éruption créa une petite presqu'île appelée Teopán. À son sommet, un dôme de lave de rhyodacite représentant la divinité Itzqueye était vénéré par les indigènes Náhuas. Un surprenant phénomène naturel et cyclique provoque un changement de coloration du lac dû à la prolifération de micro-algues. Ces différentes colorations se sont vérifiées en 1998, 2006, 2012, 2016, 2017 et en 2018.

Volcan Santa Ana

Ce volcan est un stratovolcan? d'une altitude de 2.381 mètres, c'est le volcan le plus élevé du Salvador. Ses dernières éruptions ont eu lieu en 1904, 1920 et 2005. Il fait partie du complexe volcanique "Los Volcanes" dans la chaîne de montagnes Apaneca entourés d'une forêt tropicale d'altitude. Lors de sa dernière éruption qui a commencé en octobre 2005, une explosion provoqua l'expulsion de cendres et des roches ainsi qu'une coulée de boue chaude qui descendit le long du flanc du volcan tuant au moins deux personnes et força l'évacuation de la région de San Blas. Actuellement, un lac d'acide chaud et une solfatare occupent le fond du cratère actif.

Volcan Izalco

Le volcan Izalco est le plus jeune des volcans du Salvador et l'un des plus jeunes des Amériques. Selon la version populaire, il a pris naissance en l'an 1770 quand un trou dans le flanc du volcan Santa Ana a commencé à projeter de la fumée et des cendres. Cependant, l'historien Jorge Lardé indique que ses origines remontent au 19 mars 1722, lorsqu'un nouveau cratère s'est formé a commencé à vomir du feu, de la lave et des cendres. Pendant environ 200 ans, le volcan est resté en éruption presque sans cesse, à tel point que les laves incandescentes étaient visibles de l'océan Pacifique. Son activité a été telle qu'un cône de 650 mètres s'est formé au-dessus de la plaine voisine (1 952 mètres), avec un cratère de 250 mètres de diamètre. Sa dernière éruption s'est produite en 1958. En 1966 il produit une petite éruption latérale. Depuis lors il y a eu une diminution progressive de l'activité et de la température de ses fumeroles. Sur ses flancs, des sources d'eaux thermales chaudes constituent le parc géothermal de Santa Teresa.

Volcan Chingo

Le volcan Chingo marque la frontière entre le Guatemala et le Salvador. Il est couvert de forêts et de broussailles et pour marquer la division entre les deux pays, le cratère est coupé en deux. Au sommet se trouve un monument qui marque la frontière entre le Guatemala et le Salvador. C'est un cône bien formé, qui n'a pas enregistré d'éruption au cours des derniers siècles et c'est pourquoi il était connu depuis longtemps comme Cerro Chingo. Depuis le sommet, on peut voir une partie de El Salvador, le lac Güija qui est aussi sur la frontière, la côte sud et quelques volcans de l'est du pays.

Volcan San Salvador

Le volcan de San Salvador ou Quezaltepeque qui signifie "montagne du quetzal" en nahuatl a une altitude de 1 893 mètres et surplombe la capitale du pays à peine distante de 11 kilomètres. Son cratère principal, El Boqueron formé il y a plus de 800 ans mesure 1 300 mètres de diamètre et plus 500 mètres de profondeur. Ses dernières éruptions ont eu lieu en 1671 et en 1917. Cette dernière, a fait disparaître le petit lac qui occupait le fond du cratère et formé le "Boqueroncito", cette bouche éruptive encore bien visible depuis le bord du cratère. Ce magnifique site géologique facilement accessible est devenu en 2008 le parc national "El Boquerón" pour protéger l'écosystème de la partie supérieur du volcan. Depuis le mirador, il est possible de contempler les volcans Izalco et Santa Ana ainsi que le lac Llopango et toute la ville de San Salvador.

Lac Ilopango

Le lac Ilopango avec ses 72 km² de superficie, 11 Km de long par 8 Km de large est le plus grand lac du Salvador. Il occupe le fond de la caldera formée au v^e siècle par la formidable éruption volcanique qui détruisit tous les villages indiens qui se trouvaient dans la région. Cette éruption de l'an 535 est très certainement la plus forte du dernier millénaire, on estime que le volume de matériaux émis par cette éruption était supérieur à 80 km³ et qu'elle a été à l'origine du changement climatique du début du Moyen Âge, en 535 et 536. La dernière éruption du volcan s'est déroulée du 31 décembre 1879 à fin mars 1880. L'activité sismique autour de cette caldeira est toujours très importante.

Volcan Pacayal

Le volcan Pacayal est aussi connu comme Laguna Seca. Ce stratovolcan de 1 300 mètres d'altitude se trouve à 8 kilomètres au Nord-Ouest du volcan Chaparrastique. Il n'a pas connu d'activité éruptive depuis l'arrivée des conquérants espagnols en Amérique Centrale. Il possède un beau cratère de 2 kilomètres de diamètre où se trouve une solfatare encore très active, témoin d'un ancien forage d'exploration géothermique. De petits lacs d'eaux thermales et de boues sulfureuses sont brassés par les gaz

volcaniques de plusieurs fumerolles.

Volcan Chaparrastique

Le volcan Chaparrastique aussi appelé San Miguel est un volcan actif dont les dernières éruptions de courtes durées ont eu lieu récemment en 2013, 2016, 2018 et janvier 2019 mais n'ont causé aucun dommage aux habitants qui vivent à ses pieds. Le sommet est occupé par un impressionnant cratère d'où sort un petit panache de vapeur d'eau et de gaz volcaniques. Durant les phases éruptives, il peut expulser de grosses quantités de cendres qui, portées par le vent retombent sur toute la région et obligent les autorités locales à évacuer par mesure de prévention la population établie autour du volcan.

Volcan Conchagua

Le volcan Conchagua est aussi appelé le gardien du golfe de Fonseca qu'il domine du haut de ses 1 225 mètres d'altitude. Il se trouve dans la réserve protégée de Bosque de Conchagua. C'est un vieux stratovolcan qui n'a pas eu d'éruption depuis l'arrivée des espagnols en Amérique Centrale. C'est aussi le plus petit du pays et le seul situé sur la côte de l'océan Pacifique. Il possède deux cratères distincts, le Cerro Ocotol (1 225 m) à l'Ouest, c'est le plus ancien et le moins bien conservé, et le Cerro Banderas (1.156 m) à l'Est beaucoup plus jeune avec un cratère encore bien visible.

Volcan Tecapa

Le volcan Tecapa avec ses 1 593 mètres d'altitude fait partie de la cordillère volcanique Tecapa-Chinameca. La Laguna de Alegría, petit lac verdâtre d'eau riche en soufre occupe le fond de son cratère de 900 mètres de diamètre. Egalement connu sous le nom de La Esmeralda de América, du nom de la poétesse chilienne Gabriela Mistral, ses eaux ont des propriétés curatives. Outre sa lagune spectaculaire, son activité volcanique se traduit par des sources thermales et de nombreuses fumerolles. Il n'a pas eu d'activité éruptive depuis sa découverte par les conquérants espagnols.

AUTRES SITES VISITES

San Salvador

Les origines de la ville remontent à l'époque précolombienne. San Salvador a été fondé par les conquérants espagnols en 1525 dans la "Valle de las Hamacas" sur les ruines de l'antique cité de Cuzcatlán du royaume des Pipils. À la suite de l'effondrement de l'Empire mexicain en 1823, elle devient la capitale du pays en 1824 lors de la déclaration d'indépendance de la République du Salvador. Située dans une zone sismique au pied du volcan Quetzaltepeque (San Salvador) à 560 mètres d'altitude, elle fut détruite partiellement ou totalement plusieurs fois dans son histoire par les tremblements de terre de 1575, 1592, 1625, 1648, 1719, 1815, 1917, 1985 et 2001. Ceci explique la disparition des monuments historiques et de l'architecture coloniale. Durant la dernière éruption du volcan San Salvador en 1917 la ville va être endommagée par plusieurs tremblements de terre qui vont pousser le gouvernement à déplacer provisoirement la capitale à Santa Tecla rebaptisée pour l'occasion Nueva San Salvador. Actuellement la ville et l'aire métropolitaine compte plus d'1,5 millions d'habitants.

Joya de Cerén

Ce site archéologique se trouve au pied d'un volcan et est un site précolombien salvadorien situé dans les environs de San Juan Opico. Il a été habité au moins depuis l'année 400 par un village agricole tributaire de San Andrés et a été abandonné autour de 600 en raison de l'éruption de Laguna Caldera. Le site permet d'apprécier la vie quotidienne d'un peuple agricole maya d'il y a 1.400 ans (VIIe siècle), le seul connu au Salvador. C'est l'un des sites archéologiques les plus importants de Méso-Amérique parce qu'il montre à quoi ressemblaient la vie des gens ordinaires. C'est pourquoi il est souvent appelé le Pompéi d'Amérique. ?En 1993, La Joya de Cerén a été déclaré site du patrimoine mondial par l'Unesco.

Eaux thermales Santa Teresa

Thermes de Santa Teresa pour profiter de cette merveilleuse eau thermale qui remonte des profondeurs de la terre et qui possède des vertus curatives naturelles pour la peau. Une baignade relaxante pour bien terminer la journée.

Concepción de Ataco

Concepción de Ataco plus communément appelé Ataco est un charmant petit village typiquement salvadorien fondé en 1543. Son nom signifie "lieu de la source d'altitude" en nahuatl. Ses habitants conservent encore de nombreuses coutumes et traditions de leurs ancêtres qu'ils se transmettent de génération en génération par la tradition orale, protégeant jusqu'à présent les croyances de la culture Nahuatl. C'est le lieu idéal pour trouver l'artisanat local (Objets sculptés, tissus ornementaux, broderies, bougies, etc.) qui est vendu dans de petits magasins très colorés. La nuit, la ville est éclairée par des lanternes de couleur qui donnent une atmosphère festive.

Eaux thermales los Infernillos

Los Infernillos, situés dans une ravine sauvage au pied du volcan Chichontepec est un autre exemple du potentiel géothermal du Salvador. Les impressionnantes fumerolles où vit selon la légende l'âme de l'Indien Chack Zutut et les sources d'eaux hydrothermales sulfurées indiquées pour le traitement de

différentes maladies de peau font de ce lieu une attraction touristique locale très appréciée où le voyageur peut se baigner et se détendre.

Bahia de Jiquilisco

La baie de Jiquilisco, importante zone humide du Salvador déclaré d'importance internationale par la Convention de Ramsar du 31 octobre 2005 est composée de l'embouchure du Rio Grande de San Miguel et de son immense mangrove. Entrecoupée de nombreux estuaires et canaux qui permettent d'accéder à de petites îles, cet écosystème abrite une incroyable faune tropicale.

Suchitoto

Le village colonial de Suchitoto, fondée 1528 est située à proximité du lac Suchitlan. C'est la capitale culturelle du Salvador avec ses rues pavées, ses vieilles maisons aux façades coloniales, ses musées et petites échoppes d'artisanat et de souvenirs. C'est le point de départ de nombreuses excursions comme le lac Suchitlan et la cascade de Los Tercios. Les petits restaurants et cafés pittoresques donnent l'impression que le temps s'est arrêté depuis plusieurs siècles.

Lac Suchitlan

Le lac Suchitlan est un lac artificiel formé lors de la construction de l'immense barrage hydroélectrique de Cerrón Grande sur la rivière Lempa. Situé près du village de Suchitoto, il est renommé pour l'observation animalière et plus particulièrement des oiseaux tropicaux. Une balade en bateau sur ses eaux calmes s'impose.

PROGRAMME

JOUR 1

PARIS - SAN SALVADOR

Vol Paris – San Salvador sur ligne régulière.

Arrivée à l'aéroport international du Salvador. Accueil et transfert en minibus jusqu'à l'hôtel à San Salvador.

Installation à l'hôtel à San Salvador et cocktail de bienvenue. Briefing sur le déroulement du voyage par votre guide qui répondra aux éventuelles questions. Nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Aucun

JOUR 2

SAN SALVADOR - JOYA DE CEREN - LAC COATEPEQUE - CERRO VERDE

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour le volcan El Payon qui est un volcan secondaire du complexe volcanique du Volcan de San Salvador. Visite de son champ de lave, qui est une réserve naturelle protégée.

Continuation vers Joya de Cerén et visite guidée du site archéologique. Il s'agit d'un site précolombien salvadorien qui a été habité au moins depuis l'année 400 par un village agricole tributaire de San Andrés et a été abandonné autour de 600 en raison de l'éruption de Laguna Caldera. Le site permet d'apprécier la vie quotidienne d'un peuple agricole maya du VIIe siècle, le seul connu au Salvador. C'est l'un des sites archéologiques les plus importants de Méso-Amérique parce qu'il montre à quoi ressemblaient la vie des gens ordinaires. C'est pourquoi il est souvent appelé le Pompéi d'Amérique. ?En 1993, La Joya de Cerén a été déclaré site du patrimoine mondial par l'Unesco.

Déjeuner dans un restaurant typique et continuation pour le lac Coatepeque.

Arrivée au bord du lac Coatepeque qui occupe le fond d'une caldeira formée par une forte éruption volcanique il y a environ 75.000 ans. Explications géologiques sur sa formation et sur les éruptions historiques ainsi que sur les croyances des indigènes Náhuas. Un surprenant phénomène naturel et cyclique provoque un changement de coloration du lac dû à la prolifération de micro-algues. Ces différentes colorations se sont vérifiées en 1998, 2006, 2012, 2016, 2017 et en 2018.

Continuation vers le parc national Cerro Verde. Arrivée en fin de journée et installation dans un petit hôtel situé entre les volcans Santa Ana et Izalco. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 3

CERRO VERDE - VOLCAN SANTA ANA - CERRO VERDE

Petit déjeuner à l'hôtel tôt le matin et départ à pied pour le volcan Santa Ana.

Ascension du volcan Santa Ana, le plus haut volcan du Salvador. Arrivée au sommet et temps à disposition pour repos et observation de l'activité volcanique dans le cratère. Ses dernières éruptions ont eu lieu en 1904, 1920 et 2005. ?Il fait partie du complexe volcanique "Los Volcanes" dans la chaîne de montagnes Apaneca entourés d'une forêt tropicale d'altitude. Lors de sa dernière éruption qui a commencé en octobre 2005, une explosion provoqua l'expulsion de cendres et des roches ainsi qu'une coulée de boue chaude qui descendit le long du flanc du volcan tuant au moins deux personnes et força l'évacuation de la région de San Blas. Déjeuner pique-nique au bord du cratère et explications sur l'activité éruptive du volcan et sur les différentes méthodes de surveillance. Retour à Cerro Verde par le même sentier.

Retour à Cerro Verde en fin de journée par le même sentier. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 4

CERRO VERDE - VOLCAN IZALCO - AHUCHAPAN - EAUX THERMALES SANTA TERESA

Petit déjeuner et départ pour le volcan Izalco.

Ascension jusqu'au cratère du volcan Izalco (1 952 mètres). C'est le plus jeune volcan du Salvador, il est

né en 1722 quand un trou dans le flanc du volcan Santa Ana a commencé à vomir du feu, de la lave et des cendres. Pendant environ 200 ans, le volcan est resté en éruption presque permanente, à tel point que les laves incandescentes étaient visibles de l'océan Pacifique. Arrivée au bord de son cratère de 250 mètres de diamètre. Temps à disposition pour repos et explications géologiques sur ses deux dernières éruptions de 1958 et de 1966 quand il produit une petite éruption latérale. Déjeuner pique-nique et retour à Cerro Verde par le même sentier.

Balade facultative dans le parc national Cerro Verde, un beau sentier circulaire en fait le tour, plusieurs beaux points de vue sur le cône volcanique du volcan Izalco. Continuation en minibus pour Ahuachapán. Arrivée et installation dans un petit hôtel typique du centre historique.

Départ en minibus pour les thermes de Santa Teresa, des sources thermales au pied du volcan Izalco alimentant plusieurs bassins où il est possible de se baigner.

Retour à Ahuachapán, puis dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 5

AHUCHAPAN - VOLCAN CHINGO - CONCEPCION DE ATACO - AHUCHAPAN

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour le volcan Chingo à la frontière entre le Guatemala et le Salvador.

Ascension jusqu'au cratère du volcan Chingo. Pour marquer la division entre les deux pays, le cratère est coupé en deux. Au sommet se trouve un monument qui marque la frontière entre les deux pays. C'est un cône bien formé, qui n'a pas enregistré d'éruption au cours des derniers siècles et c'est pourquoi il était connu depuis longtemps comme Cerro Chingo. Depuis le sommet, on peut voir une partie du Salvador, le lac Güija qui est aussi sur la frontière, la côte sud et quelques volcans de l'est du pays. Retour au pied du volcan par le même sentier.

Déjeuner chez l'habitant et continuation pour Ahuachapan et le petit village de Concepción de Ataco.

Visite de Concepción de Ataco plus communément appelé Ataco. C'est un charmant petit village typiquement salvadorien fondé en 1543. Son nom signifie "lieu de la source d'altitude" en nahuatl. C'est le lieu idéal pour trouver l'artisanat local (Objets sculptés, tissus ornementaux, broderies, bougies, etc.) qui est vendu dans de petits magasins très colorés. La nuit, la ville est éclairée par des lanternes de couleur qui donnent une atmosphère festive.

Dîner et soirée libre à Concepción de Ataco, puis retour en minibus à Ahuachapán. Nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 6

AHACHAPAN - PARC NATINAL EL BOQUERON - SAN SALVADOR

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour San Salvador. Arrêt en cours de route au parc national Boquerón et au volcan San Salvador.

Entrée au parc national Boqueron et randonnée jusqu'au fond du cratère du volcan San Salvador. Il est aussi connu comme Quezaltepeque qui signifie "montagne du quetzal" en nahuatl. D'une altitude de 1 893 mètres, il surplombe la capitale du pays à peine distante de 11 kilomètres. Son cratère principal, El Boqueron, formé il y a plus de 800 ans mesure 1 300 mètres de diamètre et plus 500 mètres de profondeur. Explications géologiques sur ses dernières éruptions qui ont eu lieu en 1671 et en 1917. Pique-nique durant la marche et retour à l'entrée du parc national. Depuis le mirador, il est possible de contempler les volcans Izalco et Santa Ana ainsi que le lac Llopango et toute la ville de San Salvador.

Continuation en minibus pour San Salvador, la capitale du pays. Arrivée et installation à l'hôtel.

Visite guidée de la ville de San Salvador. Elle a été fondée par les conquérants espagnols en 1525 dans la "Valle de las Hamacas" sur les ruines de l'antique cité de Cuzcatlán du royaume des Pipils. Durant la dernière éruption du volcan San Salvador en 1917 la ville va être endommagée par plusieurs tremblements de terre qui vont pousser le gouvernement à déplacer provisoirement la capitale à Santa Tecla rebaptisée pour l'occasion Nueva San Salvador. Actuellement la ville et l'aire métropolitaine compte plus d'1,5 millions d'habitants.

Dîner au restaurant et retour à l'hôtel en soirée. Nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 7

SAN SALVADOR - LAC LLOPANGO - LOS INFERNILLOS DE GADALUPE - SAN MIGUEL

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour San Miguel. Arrêts en cours de route au bord de la caldera de Ilopango.

Explications géologiques sur la caldera de Ilopango. Un beau lac occupe le fond de la caldera formée au v^e siècle par la formidable éruption volcanique qui détruisit tous les villages indiens qui se trouvaient dans la région. Cette éruption de l'an 535 est très certainement la plus forte du dernier millénaire, on estime que le volume de matériaux émis par cette éruption était supérieur à 80 km³ et qu'elle a été à l'origine du changement climatique du début du Moyen Âge, en 535 et 536. La dernière éruption du volcan s'est déroulée du 31 décembre 1879 à fin mars 1880. L'activité sismique autour de cette caldera est toujours très importante.

Déjeuner au restaurant et continuation pour le volcan Chichontepec et Los Infernillos.

Les eaux thermales de Los Infernillos sont situées dans une ravine sauvage au pied du volcan Chichontepec. C'est un autre exemple du potentiel géothermique du Salvador. Découverte des impressionnantes fumerolles où vit selon la légende l'âme de l'Indien Chack Zutut et baignade dans les sources d'eaux hydrothermales sulfurées indiquées pour le traitement de différentes maladies de peau.

Arrivée en fin de journée à San Miguel et installation à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel confortable

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 8**SAN MIGUEL - VOLCAN PACAYAL - SAN MIGUEL**

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour le volcan Pacayal.

Arrivée au bord du cratère du volcan Pacayal aussi connu comme Laguna Seca. Ce stratovolcan de 1 300 mètres d'altitude n'a pas connu d'activité éruptive depuis l'arrivée des conquérants espagnols. Descente jusqu'au fond de son cratère de 2 Km de diamètre et randonnée jusqu'à la zone fumerolienne, témoin d'un ancien programme d'exploration géothermique. Découverte de la faune et de la flore de cet écosystème très particulier. Déjeuner pique-nique durant la marche et retour au bord du cratère par le même sentier.

Retour en minibus à San Miguel en fin de journée. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel confortable

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 9**SAN MIGUEL - VOLCAN CHAPARRASTIQUE - SAN MIGUEL**

Petit déjeuner tôt le matin et départ en minibus pour le volcan Chaparrastique. Arrivée au pied du volcan et continuation à pied.

Ascension par un bon sentier jusqu'au bord du cratère du volcan Chaparrastique. C'est l'un des volcans les plus surveillés du pays. Souvent en activité, des éruptions généralement de courtes durées ont eu lieu récemment en 2013, 2016, 2018 et janvier 2019 mais n'ont causé aucun dommage aux habitants qui vivent à ses pieds. Il peut expulser de grosses quantités de cendres qui, portées par le vent retombent sur toute la région et obligent les autorités locales à évacuer par mesure de sécurité la population établie autour du volcan. Le sommet est occupé par un impressionnant cratère d'où sort un petit panache de vapeur d'eau et de gaz volcaniques. Arrivée au bord du cratère et temps à disposition pour repos et observer l'activité volcanique. Déjeuner pique-nique et descente par le même sentier.

Nuit : Hôtel confortable

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 10**SAN MIGUEL - VOLCAN CONCHAGUA - PUERTO EL TRIUNFO - BAIE DE JIQUILISCO**

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en minibus pour le volcan Conchagua à l'extrémité Sud du pays.

Arrivée à l'entrée de la réserve forestière protégée de Bosque de Conchagua et continuation à pied par un bon sentier jusqu'au mirador au sommet du volcan. Le volcan Conchagua est aussi appelé le gardien du golfe de Fonseca qu'il domine du haut de ses 1 225 mètres d'altitude. C'est un vieux stratovolcan qui n'a pas eu d'éruption depuis l'arrivée des conquérants espagnols en Amérique Centrale. C'est aussi le plus petit du pays et le seul situé sur la côte de l'océan Pacifique. Il possède deux cratères distincts, le Cerro Ocotol 1 225 mètres d'altitude à l'Ouest, c'est le plus ancien et le moins bien conservé, et le Cerro Banderas 1 156 m d'altitude à l'Est beaucoup plus jeune avec un cratère encore bien visible. Depuis le mirador du golfe, une magnifique vue s'offre à vous sur golfe de Fonseca et ses nombreuses îles. Retour à l'entrée de la réserve par le même sentier.

Déjeuner pique-nique et continuation pour la baie de Jiquilisco. Arrivée à Puerto El Triunfo et traversée en

bateau jusqu'à la presqu'île sauvage de Corral de Mulas. Arrivée en fin de journée et installation à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel simple

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 11

BAIE DE JIQUILISCO

Petit déjeuner à l'hôtel, puis journée dédiée à la découverte d'une des plus grandes mangroves d'Amérique Centrale.

Départ en bateau sur les eaux calmes de la baie de Jiquilisco. C'est une importante zone humide du Salvador déclarée d'importance internationale par la Convention de Ramsar le 31 octobre 2005. Cette baie est composée de l'embouchure du Rio Grande de San Miguel et de son immense mangrove entrecoupée de nombreux estuaires et canaux qui permettent d'accéder à de petites îles, cet écosystème abrite une incroyable faune tropicale. Découverte de la flore et de la faune locale et participation au programme de surveillance et de protection des tortues marines. Déjeuner pique-nique durant la visite.

Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel simple

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 12

BAIE DE JIQUILISCO - VOLCAN TECAPA ET LAGUNA ALEGRIA - SUCHITOTO

Petit déjeuner à l'hôtel et départ en bateau pour Puerto El Triunfo. Continuation en minibus pour le petit village de Suchitoto. Arrêt en cours de route au volcan Tecapa.

Arrivée au volcan Tecapa et continuation à pied jusqu'à la Laguna de Alegria. C'est un petit lac verdâtre d'eau riche en soufre qui occupe le fond de son cratère de 900 mètres de diamètre. Egalement connu sous le nom de La Esmeralda de América, du nom de la poétesse chilienne Gabriela Mistral, ses eaux ont des propriétés curatives. Outre sa lagune spectaculaire, son activité volcanique se traduit par des sources thermales et de nombreuses fumerolles. Il n'a pas eu d'activité éruptive depuis sa découverte par les conquérants espagnols.

Déjeuner pique-nique durant la randonnée, puis retour au minibus et continuation pour Suchitoto. Arrivée en fin de journée et installation à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel confortable

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 13

SUCHITOTO ET LAC SUCHITLAN

Petit déjeuner à l'hôtel et journée libre à disposition pour visiter la région. Tour en bateau sur le lac Suchitlan pour observation animalière, balade à pied jusqu'à la cascade de Los Tercios et baignade, tour à cheval sont des exemples d'activités faisables durant ce jour de repos. Déjeuner libre et visite de Suchitoto.

Tour en bateau sur le lac Suchitlan. C'est un lac artificiel formé lors de la construction de l'immense barrage hydroélectrique de Cerrón Grande sur la rivière Lempa. Situé près du village de Suchitoto, il est renommé pour l'observation animalière et plus particulièrement des oiseaux tropicaux. Une balade en bateau sur ses eaux calmes s'impose.

Outre ce tour en bateau sur le lac Suchitlan, plusieurs autres activités sont faisables à partir de Suchitoto. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel confortable

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 14

SUCHITOTO - SAN SALVADOR - AEROPORT INTERNATIONAL DU SALVADOR - PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel et transfert en minibus pour l'aéroport International de San Salvador. Après les formalités d'enregistrement et de douanes, vol San Salvador - Paris. Nuit en vol.

Nuit : Avion

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 15

ARRIVEE A PARIS

Arrivée à Paris.

Nuit : Non spécifié

Repas inclus : Aucun

Remarque : L'itinéraire est donné à titre indicatif et peut être modifié suivant les conditions météorologiques ou géopolitiques, l'activité volcanologique ou autres imprévus. L'accès aux volcans est quant à lui soumis aux autorisations des autorités locales. Aventure et Volcans, ses accompagnateurs et guides locaux sont les seuls décisionnaires pour modifier le programme et mettront toujours tout en œuvre pour apporter les meilleures solutions. Les surcouts éventuels générés par ces imprévus ne sont pas pris en charge par Aventure et Volcans.

DATES ET PRIX

À partir de €

DETAIL DES PRIX

Le prix comprend	
Les vols internationaux aller-retour au départ de Paris.	
Les taxes aériennes (susceptibles d'être réajustées).	
L'ensemble des transferts et traversées prévus au programme.	
L'ensemble des hébergements prévus au programme, base 2 personnes par chambre.	
Les repas inclus tels que précisés dans le programme.	
L'encadrement par un accompagnateur français ou local francophone d'Aventure et Volcans.	
Les entrées payantes dans les sites prévus au programme (sauf visites signalées optionnelles).	
L'assistance à l'embarquement à l'aéroport de Paris le jour 1 (sauf plans de vols particuliers).	
1 nuit(s) Avion	
6 nuit(s) Hôtel	
2 nuit(s) Hôtel simple	
5 nuit(s) Hôtel confortable	
13 petit(s) déjeuner	
11 déjeuner(s)	
11 diner(s)	
Le prix ne comprend pas	
Les repas non inclus dans le programme.	
Les boissons.	
L'eau minérale (eau du robinet non potable).	
Les pourboires aux équipes locales.	
Les visites facultatives et extras personnels.	
La surcharge carburant en cas de réajustement des taxes aériennes.	
Options	
Assurance multirisque 3,7%, ou complémentaire CB 2,1% du montant du voyage.	
Chambre individuelle : 360 €.	
Si vous voyagez seul, vous pouvez demander une chambre à partager (chambres de 2 ou 3). Dans ce cas, supplément chambre individuelle réduit facturé si pas de possibilité de partage de chambre : 180 €.	
CALCULER VOTRE BUDGET	

Salvador

FORMALITÉS :

Vous devez être en possession d'un passeport international valable encore 6 mois minimum à partir de la date de retour. Un visa n'est pas requis pour les européens pour ce pays comme dans toute l'Amérique centrale pour les voyages de moins de trois mois.

Depuis le 12 janvier 2009, l'autorisation ESTA vous dispense des formalités de visa pour les Etats-Unis (sous réserve que vous soyez doté d'un passeport électronique ou biométrique). L'autorisation ESTA est obligatoire et est à compléter sur internet **avant votre départ**. L'accès au site est facturé 14\$:

<https://esta.cbp.dhs.gov/esta>

Depuis janvier 2016, les ressortissants français ne peuvent plus bénéficier de l'exemption de visa, s'ils se sont rendus en Iran, en Irak, en Syrie, au Yemen, en Lybie, en Somalie ou au Soudan, depuis le 1er mars 2011 (cette liste peut être étendue à tout moment, il vous appartient de vous en tenir informés).

Retrouvez tous les détails concernant les formalités d'entrée aux Etats-Unis pour les français sur la page de notre site Internet qui y est consacrée :

<http://www.aventurevolcans.com/fr/page/18>

Important : si vous avez un passeport étranger, assurez-vous de la validité de votre passeport aux Etats-Unis.

Formalités d'embarquement : les appareils électroniques emportés en bagage à main peuvent être contrôlés et doivent pouvoir être sortis de leur housse et allumés. Dans le cas contraire, ils peuvent être refusés. Attention donc à ne pas partir avec des batteries déchargées...

BAGAGES EN SOUTE : à l'arrivée aux Etats-Unis, les bagages de soute doivent être récupérés pour passer les contrôles de sécurité et de douanes. Ils sont ensuite redéposés avant de prendre le vol vers Hawaï, même si les bagages sont enregistrés jusqu'à leur destination finale.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments
Mise à jour : 26/06/2020 page 13/30
 ©Aventure et Volcans

personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

Toute personne qui se rend au El Salvador doit être vaccinée contre l'hépatite A et ce, quelles que soient la durée de son voyage. Un rappel du vaccin contre la polio, le tétanos et la diphtérie est fortement recommandé.

SECURITE :

Le pays est relativement sûr pour les touristes. Des incidents liés à de la petite criminalité se produisent toutefois (vol de sacs à main...). Mieux vaut conserver vos papiers d'identité et documents de voyage dans un endroit sûr.

LANGUE PARLEE :

L'espagnol est la langue officielle du pays. On parle également anglais dans le secteur touristique. L'usage du français commence à se développer.

CLIMAT :

Le El Salvador se caractérise par un climat tropical. Le temps sur la côte pacifique est plus facile à prévoir. Cette région est nettement marquée par une saison sèche (de décembre à avril) et une saison humide (de mai à novembre). Pendant la saison sèche, il ne tombe pratiquement aucune goutte d'eau. Durant la saison humide, vous pouvez vous attendre à une bonne averse l'après-midi de courte durée.

DECALAGE HORAIRE :

En hiver, le décalage horaire au Salvador est de 7 h. en moins par rapport à la France, Belgique, Luxembourg, Suisse (8h. en été).

MONNAIE :

La devise du El Salvador est le Dollar US (USD). Dans toutes les grandes et moyennes villes, il est possible de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques. Dans l'arrière-pays, il est recommandé d'emporter de petites coupures étant donné qu'il y a généralement peu de monnaie dans les petits villages.

Toutes les cartes de crédit courantes sont acceptées dans les grands hôtels et magasins.

POURBOIRES OU PROPINA

En Amérique Centrale, comme dans tout le continent américain, les pourboires ou « propina » sont monnaie courante et font partie de la culture du pays. Le pourboire ne revêt, à aucun moment, un caractère obligatoire : Le pourboire est une manière supplémentaire de marquer sa satisfaction, c'est une récompense, il doit récompenser une qualité de service. (Si le service est mauvais, il n'y a pas de pourboire!). A l'hôtel, il est d'usage de laisser un pourboire à la personne qui porte vos sacs jusqu'à votre chambre (comptez 1\$ par sac), en circuit pensez à récompenser les guides locaux qui peuvent intervenir ponctuellement durant le circuit (comptez entre 3\$ et 8\$ par visite et par personne). Ce geste de remerciement, auquel chacun participe selon sa satisfaction, est toujours très apprécié.

ELECTRICITE :

La tension électrique est de 110 volts. Adaptateur nécessaire (2 fiches plates verticales et parallèle + dans certains cas 1 fiche ronde centrale).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Retrouvez plus d'infos, et notamment vos formalités, dans nos rubriques consacrées à la destination [Salvador](#).

EQUIPEMENTS :

Vous devez obligatoirement être munis d'une assurance assistance et rapatriement. Si vous êtes déjà couvert par une telle assurance, veuillez nous faire parvenir une attestation sur laquelle doit figurer le numéro de contrat ainsi que le numéro de téléphone (en cas d'accident).

Nous vous recommandons par ailleurs de veiller à être assurés pour les imprévus : annulation de voyage, interruption de séjour, frais de recherche, bagages...

Nous vous proposons en partenariat avec ALLIANZ une assurance [multirisque](#) dont le détail des garanties sont disponibles [en cliquant ici](#) ou sur simple demande.

Si vous réglez au moyen d'une carte bancaire "haut de gamme" (Visa premier, Mastercard Gold...), vous pourrez bénéficier du même niveau de garantie que notre assurance multirisque en souscrivant à notre [assurance complémentaire CB](#), moins honoreuse et dont le détail des garanties sont disponibles [en cliquant ici](#) ou sur simple demande.

GROUPE :

De 6 à 13 participants.

ENCAREMENT :

Accompagnateur francophone.

HEBERGEMENTS :

Hôtels et lodges.

NOURRITURE :

Nourriture locale très bonne et abondante. Petits déjeuner copieux souvent sous forme de buffet. Pique-nique pendant les randonnées et ascensions avec spécialités locales.

TRANSPORT :

Transport terrestre : Minibus privé confortable avec air conditionné.

Navigation : vedettes privées au groupe.

Vols internationaux : sur Air France, American Airlines, Delta Airlines, United Airlines ou Iberia.

Les horaires aller et retour des vols internationaux inclus dans nos prestations peuvent le plus souvent vous être communiqués dès votre inscription. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie à tout moment et ne sont donc pas contractuels. Aventure et Volcans ne peut être tenu pour responsable de ces modifications, notamment lorsqu'elles occasionnent la perte de billets de pré ou post-acheminements réservés par vos soins. Nous vous conseillons à cet égard d'opter pour des billets échangeables et remboursables et, si vous faites le choix contraire, de bien vous assurer au préalable que votre voyage a bien dors et déjà réuni le nombre minimum de participants pour être garanti.

BAGAGE :

1 bagage de 23kg par personne autorisé pour le voyage en avion + 1 bagage à main de 10 kg ou 50cm x 35cm x 20cm

ATTENTION : Bâtons télescopiques, couteau, briquet, dentifrice, gel et liquide à mettre dans vos bagages en soute

PORTAGE :

Pas de portage, hormis un petit sac à dos avec vos affaires personnelles pour la journée (K-way, boisson, appareil photo et pique-nique).

EQUIPEMENTS :

Quelques conseils au sujet de l'[équipement](#)

Bagages :

- Un sac de voyage en toile (pas de valise)
- Un petit sac à dos pour les balades (35 litres environ)

Tête :

- Chapeau ou casquette
- Lunettes de soleil

Buste :

- Une cape de pluie
- Une veste imperméable type gore-tex
- Une polaire chaude ou un pull de randonnée
- Un ou deux tee-shirts respirants à manches longues (idéalement blancs si vous allez dans un pays chaud)
- Tee-shirts ou chemises

Jambes

- Un pantalon confortable pour randonner (éviter les jeans)
- Un pantalon de rechange
- Un ou deux shorts
- Un sur-pantalon imperméable

Pieds

- Une bonne paire de chaussures de randonnée à tige montante.
- Une paire de guêtres ou stop tout (facultatif mais pratique pour éviter que la cendre volcanique ne pénètre dans les chaussures)
- Plusieurs paires de chaussettes de randonnée
- Une paire de tennis ou chaussures en toile

Divers :

- Une lampe frontale ou de poche.
- Bâtons de marche télescopiques (facultatifs)
- Une gourde
- Un sifflet
- Couteau de poche
- Barres énergétiques pour les ascensions (facultatifs)
- Un réveil ou téléphone portable
- Une paire de jumelle (facultative)

Toilette et pharmacie :

- Un maillot de bain et une petite serviette
- Crème solaire
- Protection anti-moustique
- Trousse de toilette
- Pharmacie personnelle

PHOTO :

Pour les prises de vue photo et vidéo d'éruptions :

Appareil photo numérique conseillé avec :

- 1 téléobjectif et 1 grand angle
- 1 Adaptateur pour prise électrique internationale

Possibilité de recharger les accumulateurs durant le voyage

DRONES : Il est interdit d'introduire un drone au Salvadore sans autorisation (autorisation que nous n'avons jamais pu obtenir). Tout contrevenant s'expose à des suites pénales dans le pays et à la destruction du drone par les autorités locales.

NIVEAUX DE DIFFICULTE

Difficulté globale du voyage : Modéré

Ascension du volcan Santa Ana : Facile

Ascension du volcan Santa Ana : Dénivelé : +400m, -400m Durée : 4 à 5 heures.

Ascension du volcan Izalco : Modéré

Ascension du volcan Izalco : Dénivelé : +700m, -700m Durée : 5 à 6 heures environ

Eaux thermales de Santa Teresa : Facile

Ascension du volcan Chingo : Modéré

Ascension du volcan Chingo : Dénivelé : +800m, -800m Durée : 5 à 6 heures environ

Visite de Concepción de Ataco : Facile

Visite du parc national Boqueron et du volcan San Salvador : Facile

Visite de San Salvador : Facile

Explications géologiques sur la caldera de Ilopango : Facile

Los Infernillos de Gadalupe : Facile

Randonnée dans le cratère du volcan Pacayal : Facile

Ascension du volcan Chaparrastique : Modéré

Randonnée sur le volcan Conchagua : Facile

Découverte de la baie de Jiquilisco : Facile

Balade dans le cratère du volcan Tecapa : Facile

Conditions Generales de ventes

Le Carnet de Voyage d'Aventure et Volcans constitue l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur votre contrat de vente, les caractéristiques, conditions de vente et les prix du voyage tels qu'indiqués dans le Carnet de Voyage de Aventure et Volcans, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 48 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les

informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Champ d'application :

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations d'Aventure & Volcans avec l'ensemble des acheteurs. Il est précisé que les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Tourisme ci-dessus reproduits ne concernent pas les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. En conséquence, les dispositions des conditions de vente qui visent ces articles ne s'appliquent pas à ces mêmes opérations.

Des voyages forfaitaires :

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter comme tel en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour.

Caractéristiques des voyages forfaitaires et durée du voyage :

Dans la mesure le forfait comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées, et non du nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ,
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour, même si votre rendez-vous est très tôt le matin ou très tard le soir.

Formation du contrat :

Le « Carnet de voyage » concernant la destination choisie par les acheteurs constitue l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme susvisé. Elle est obligatoirement remise à ces derniers, préalablement à la conclusion du contrat de vente.

Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

Les autres documents publicitaires d'Aventure & Volcans ne sont pas susceptibles d'engager Aventure & Volcans. Toutefois, ils constituent autant de sources d'information pour la bonne réussite des voyages que nous proposons.

La rédaction par Aventure & Volcans du contrat de Vente et son acceptation par l'acheteur sont obligatoires selon les termes de l'article R.211-6 du Code du Tourisme.

Les cocontractants :

Aventure et Volcans

73, cours de la Liberté

B.P. 3154

69406 Lyon

(Métro Guillotière.)

Téléphone : 04 78 60 51 11

Télécopie : 04 78 60 63 22

Courrier électronique : lyon@aventurevolcans.com

Notre site web : www.aventurevolcans.com

et l'Acheteur :

Toute personne majeure qui passe commande ou achète un forfait touristique présenté dans le « carnet de voyage ».

Acheter un voyage :

L'Acheteur peut passer commande en se rendant à l'agence Aventure et Volcans à l'adresse précisée ci-dessus.

Acheter à distance :

Se renseigner sur la disponibilité par téléphone ou par email (lyon@aventurevolcans.com).

Compléter soigneusement le bulletin de préinscription figurant en fin de la brochure Aventure & Volcans. Envoyer ce document complété par courrier à l'adresse ci-dessus.

Ventes numérique :

Compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site www.aventurevolcans.com.

Les prix :

Tous nos prix sont indiqués en euros (€.) La TVA est comprise.

Prix du transport aérien :

Nos prix sont calculés sur la base d'un prix de référence du transport aérien négocié avec les compagnie sous réserve de disponibilité des vols dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation, et notamment en cas d'inscription tardive, la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous soumettrons dans ce cas une offre tarifaire incluant un supplément aérien plus ou moins important en fonction des tarifs disponibles à la réservation.

Modalité de paiement :

Les factures sont payables comptant au point de vente d'Aventure & Volcans. Les paiements effectués par d'autres moyens que des espèces sont acceptés sous réserve d'encaissement.

Par carte bancaire :

Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite, et Visa Electron. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées.

Par chèque :

A l'ordre d'Aventure & Volcans. Nous acceptons le règlement par chèques sous réserve d'encaissement.

En espèces :

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1.000 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation :

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L.121-21-8 § 12 du code de la consommation).

Pré-inscription :

Votre inscription sera considérée comme étant définitive à compter de la réception par Aventure & Volcans du contrat de vente daté et signé, dont le retour ainsi que le versement de l'acompte par l'acheteur sont obligatoires.

Au moment de votre inscription définitive, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie du document d'identité que vous utiliserez au moment du voyage organisé par nos soins. En fonction des informations que nous vous confirmeront, Il vous incombera de vérifier sa validité et de le modifier le cas échéant. Nous ne saurions être tenus pour responsable de toute carence de votre part à ce sujet.

Acompte :

Sauf disposition contraire précisée par écrit, Aventure et Volcans reçoit de l'acheteur un acompte égal ou supérieur à 35% du prix total du voyage.

Inscription à moins de 30 jours du départ :

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'acheteur à l'aéroport le jour du départ.

Règlement du solde du voyage :

Il sera effectué, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Les documents de voyages pourront être remis à l'aéroport le jour du départ. A défaut du paiement complet du prix du voyage à la date convenue, Aventure & Volcans se réserve la possibilité d'annuler le voyage réservé, sans que l'acheteur puisse se prévaloir de cette annulation. Le voyage serait considéré comme annulé du fait de l'acheteur qui serait alors redevable des frais d'annulation applicables.

Remises :

Les réductions ci-dessous précisées ne s'appliquent que pour les achats réalisés directement auprès d'Aventure et Volcans, et qu'aux voyages figurant à notre catalogue. Les voyages "spéciaux", ou les voyages en groupe privatif ne sont pas éligibles.

Une remise de fidélité d'un montant variable, sera définie avant la conclusion du contrat. Elle sera accordée à tout acheteur voyageant avec Aventure et Volcans au minimum trois fois au cours des cinq dernières années.

Une remise de 100€ par personne est accordée à tout voyageur s'inscrivant plus de quatre mois avant le départ (hors Europe et Tour du Monde).

Les remises précisées ci-dessus sont cumulables.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - avant la conclusion du contrat de vente :

Avant la conclusion de la vente, conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, le vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur son offre préalable, notamment au prix des voyages forfaitaires proposés, de leur contenu ainsi que les prestations de transport, de séjour et d'accompagnement, de l'identité du transporteur aérien, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers proposés.

Ces modifications ne seront pas applicables aux ventes déjà validées. Exception faite des révisions tarifaires résultant de l'application des articles L. 211-12 et R. 211-8 du code du tourisme précisées ci-après.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - après le départ :

Après le départ, en fonction de certains impératifs locaux, le déroulement de nos programmes est susceptible d'être modifié. Les étapes ou activités inversées ou décalées sans préavis. Aventure & Volcans s'efforcera à fournir l'intégralité des prestations convenues. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification est imposée par un cas de force majeure ou pour des raisons tenant leur sécurité. Dans cette hypothèse, Aventure & Volcans se réserve le droit de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre. Les dates ou les horaires convenus pourraient également être modifiés en conséquence.

Modification du fait de l'acheteur après le départ :

L'acheteur ne peut en aucun cas, sauf accord écrit préalable de l'organisateur, modifier le déroulement du voyage contracté. Les frais de modification non autorisés resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié du fait des modifications prise à son entière initiative. Une interruption du voyage et / ou une renonciation à certains services compris dans le forfait ne pourront donner lieu à une demande de remboursement d'aucune sorte.

Révision de prix :

Les prix prévus au contrat peuvent être révisés, après la conclusion du contrat, dans les limites légales des articles L. 211-12 et R.211.8 du Code du Tourisme. En fonction des données économiques suivantes :

- Coût des transports, lié notamment au coût du carburant.
- Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et les aéroports. En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, la variation sera intégralement répercutée.
- Taux de change appliqués au voyage ou au séjour : lorsqu'une partie des prestations est facturée en monnaie étrangère à Aventure et Volcans, le taux de référence des devises et la part des devises dans le montant du voyage peuvent avoir une incidence sur le prix des voyages.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur fait. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Les données économiques sont celles indiquées dans le contrat de vente.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix du voyage fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une quelconque majoration.

Annulation du fait du vendeur - Après la conclusion du contrat, avant le départ du voyage

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé. Conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Nous pouvons être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans notre carnet de voyages. Cette décision vous sera communiquée par écrit au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue.

Aventure et Volcans vous remboursera les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives vous seront proposées.

Nombre maximum de participants :

Le nombre maximum de participants est précisé dans nos offres de voyages. Il est en général fixé à 12 personnes. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront strictement identiques de ce fait.

Cession :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit rigoureusement les mêmes conditions pour effectuer le voyage, tant que le Contrat n'a produit aucun effet.

Il doit informer le vendeur par courrier recommandé avec avis de réception. Au plus tard sept jours avant le départ pour les circuits et quinze jours pour une croisière.

<!--[endif]-->

Il doit indiquer l'état civil (Nom/Prénom-âge ainsi que les coordonnées complètes du ou des cessionnaires et de justifier que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage

Frais de cession :

La cession d'un contrat de voyage entraîne des frais supplémentaires variables. Ils seront dus « in solidum » par le cédant et/ou le cessionnaire dès lors que les titres de transport sont émis et que la cession implique une réémission.

Modification du fait de l'acheteur :

Toute modification entre l'inscription à l'un de nos voyages et son départ implique la perception par Aventure et Volcans de frais de dossier d'un montant de 80€.

Annulation du fait de l'acheteur :

Toute demande d'annulation émanant du client devra être envoyée par courrier recommandé avec avis de réception adressé à : Aventure et Volcans – 73, cours de la Liberté – B.P 3154 69406 Lyon cedex 03 (France.)

La date de réception de la demande d'annulation sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La prime d'assurance, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

Annulation du voyage forfaitaire après émission de titres de transport non remboursable :

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous sommes amenés à acheter en votre faveur, des titres de transport qui, le plus souvent, ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Ces billets d'avion seront émis dès la signature du contrat de vente de voyage forfaitaire par les parties. Au plus tard trente jours avant la date de départ.

De ce fait, en cas d'annulation du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis seront intégralement dus par l'acheteur et facturées en conséquence.

Annulation des prestations terrestres et autres services :

L'exigence de nos fournisseurs ainsi que les délais de règlement qui nous sont imposés par ceux-ci nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date convenue du voyage.

Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires ne sont jamais remboursables.

Barème des frais d'annulation applicables par personne :

- Annulation 60 jours avant le départ ou plus : 200€ au titre des frais d'annulation.
- Annulation de 59 jours à 31 jours avant le départ : 35% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 30 jours à 22 jours avant le départ : 50% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 21 jours à 15 jours avant le départ : 75% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 14 jours à 8 jours avant le départ : 90% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation moins de 8 jours avant le départ : 100% du montant des prestations en fonction du cas.

Annulation du voyage forfaitaire dans le cas où les titres de transport sont remboursables :

Si les billets d'avion n'étaient pas émis au moment de l'annulation du fait de l'acheteur, ou si les titres de transport s'avèrent remboursables, les frais ci-dessus seraient intégralement perçus selon le barème ci-dessus (application du barème au montant TTC du voyage).

Remboursement des taxes d'aéroport :

En cas d'annulation d'un titre de transport du fait de l'acheteur. Lorsque le billet n'est plus valide, les taxes aéroportuaires sont remboursables dès lors que le billet d'avion réservé a été émis par le vendeur.

Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès du vendeur. Dans ce cas, des frais de dossier d'un montant de 20% du prix de taxes d'aéroport seront prélevés par le vendeur. »

Non présentation à l'aéroport le jour du départ :

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) le voyage ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

Aventure & Volcans ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par Aventure & Volcans. Même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Frais de dossier concernant l'annulation :

Une somme de 100€ sera facturée en sus à l'acheteur au titre des frais de gestion du dossier d'annulation.

Formalités : administratives et sanitaires :

Elles vous seront communiquées par le vendeur, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état parti à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. En conséquence et surtout juste avant de départ, Aventure & Volcans vous demande de le site Internet www.diplomatie.fr rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère français des affaires étrangères.)

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout

changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

L'acheteur doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.

Il est également impératif de nous communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leurs parents (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous informer en conséquence des formalités.)

Risques sanitaires :

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine. Notamment le site <http://w>

Consultez votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires. Il convient de se renseigner en conséquence auprès de son médecin traitant. Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage.

Transport aérien :

Nous vous conseillons vivement de ne pas prévoir d'engagements importants, d'obligations professionnelles, (le jour du retour ou le lendemain.) Ou des temps de transit ou de correspondance trop courts, notamment en cas d'utilisation de vols charters, qui peuvent être plus facilement sujets modifications d'horaires.

Horaires :

Les horaires de vols ainsi que les types d'appareils sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le contrat de transport qui lie les transporteurs aériens avec leurs passagers est régi selon les cas soit par la Convention de Varsovie du 12 Octobre 1929 ou de Montréal du 28 juin 2004 ainsi que par les conditions de ventes IATA.

Perte ou vol de billets d'avion :

En cas de perte de votre billet électronique, l'acheteur doit formuler une demande auprès d'Aventure et Volcans par téléphone ou par courrier électronique afin qu'un nouveau titre de transport puisse lui être envoyé.

Pré et post acheminements :

Les transports d'acheminement avant et après les transports internationaux ne sont pas vendus par Aventure & Volcans. Nous conseillons aux acheteurs de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification, une annulation ou un retard des vols internationaux.

Convocation aéroport:

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 3 (trois) heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places réservées pourraient être attribuées à d'autres voyageurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Le plus souvent le poids maximum admis est de 20 kilos par passager. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez.

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration. À défaut de la fourniture d'une copie de cette déclaration, nous ne pourrions prendre en compte votre réclamation. Les dédommagements sont du ressort exclusif du dernier transporteur. Les dédommagements sont fixés par des Conventions internationales de transport.

Bagages en cabines :

Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale, un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objet interdits de transport en cabine contenus dans vos bagages à main:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html>

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs.

Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

Valeurs et bagages :

Nous nous demandons de ne pas emporter avec vous d'objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables etc qui ne sont pas nécessaire au cours d'un tel voyage.

Service à bord :

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans la CEE :

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est consultable sur le site

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf

Classification hôtelière :

Les normes indiquées dans tous nos programmes sont les catégories officielles agréées par le Ministère du Tourisme local (normes locales.) Ces normes sont différentes des normes françaises et varient sensiblement d'un pays à un autre.

Compte tenu de la spécificité de nos voyages, les descriptifs découlent de notre propre connaissance de l'établissement réservé.

Les chambres individuelles sont en nombre limité, souvent de petite superficie, parfois mal situées. Les chambres triples sont souvent des chambres doubles dans lesquelles on rajoute un lit (souvent un lit d'appoint de type canapé ou sofa) laissant moins d'espace dans la chambre. Il en est de même dans les chambres quadruples (avec 2 lits d'appoint).

Chambres à partager :

Lors de l'inscription, tout acheteur s'étant inscrit seul sans avoir opté pour le choix d'être hébergé en chambre individuelle sera automatiquement facturé du supplément chambre individuelle applicable. Toutefois si nous pouvions trouver une autre personne susceptible de partager sa chambre, le supplément perçu serait déduit au moment du règlement du solde du voyage.

Restauration :

Pension complète : Petit déjeuner + déjeuner + dîner.

Demi-pension : Petit déjeuner + dîner.

Le nombre de repas pris dans lieu d'hébergement correspond toujours au nombre de nuits passées dans cet établissement. Certains repas peuvent être fournis par le transporteur aérien, dans un restaurant local ou à l'hôtel d'étape.

Les boissons peuvent être comprises, dans ce cas une mention spécifique est indiquée dans l'offre préalable en regard de l'établissement fournissant la prestation.

Sauf mention contraire figurant au programme, les repas du premier jour et du dernier jour ne sont pas inclus, ils sont donc à la charge du voyageur.

Location de voiture :

Une empreinte de carte de crédit internationale au nom du conducteur est exigée par la société de location. Elle lui permet de s'en servir comme caution. Dans certains cas précis elle peut être légalement débitée par le vendeur. Les marques et types des véhicules réservés sont toujours mentionnés à titre indicatif. Seule la catégorie de véhicule est garantie.

Guides et accompagnateurs locaux :

Nous vous demandons parfois un peu d'indulgence à l'égard de leur pratique de la langue française. Ils sont les indispensables « sésames » pour découvrir la richesse des populations locales.

Risque particulier inhérent au voyage d'Aventure :

Aventure & Volcans est un organisateur de voyages d'Aventure. Ce type de voyage est parfois dépendant de facteurs humains, techniques, climatiques qui ne peuvent être résolus par des règlements ou des principes propres au consumérisme. Il est possible qu'en raison de circonstances impérieuses. Le plus souvent pour des raisons liées à votre propre sécurité, que nous soyons amenés à modifier sur le terrain certains itinéraires. Nous demandons aux voyageurs de faire preuve d'adaptabilité et de compréhension à ce sujet.

Les participants doivent être en bonne santé. Ils s'engagent à informer Aventure & Volcans de tous risques de santé connus qui, sans être réhabilités, pourraient être susceptibles d'avoir des incidences fâcheuses voire dangereuses en cours de voyage.

Les participants à nos voyages doivent être conscients des risques qu'ils peuvent courir en participant à ce type de voyage. Des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, au stress, à l'altitude ou de fortes chaleurs.

Chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'encadrement qui est le seul juge en matière de sécurité et dont les décisions sont sans appel. Il est impératif de ne jamais être isolé du groupe.

Aventure & Volcans ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants.

Dans certains pays, les prestataires ne peuvent pas toujours proposer d'eau potable. Dans ce cas, l'achat de bouteilles d'eau est vivement conseillé. Le coût est toujours à la charge des voyageurs.

D'une manière générale, les boissons ne sont jamais comprises dans nos prix forfaitaires.

Transport au sol :

Les véhicules utilisés par nos prestataires locaux ne répondent pas toujours aux normes de confort occidentales. Mais ce sont les seuls ou les meilleurs véhicules disponibles. Là encore, nous nous demandons d'être indulgents. C'est le prix payé à l'aventure.

Les assurances de voyage - vente à distance ou en agence :

Elles ne peuvent pas vous être imposées. Mais elles doivent vous être systématiquement proposées avant la conclusion de la vente. En cas de refus par l'acheteur de souscrire, l'acheteur serait de ce fait entièrement tributaire des contrats souscrits à sa propre initiative. Sous sa seule responsabilité.

Pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Dès lors que la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 (trente) jours avant la date du départ. L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, le vendeur remboursera la prime sans frais et pénalités.

Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Responsabilité en cours de transport aérienne :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité du vendeur ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Réclamation, qualité du voyage :

Les acheteurs qui ont des réclamations ou remarques à formuler sont tenus de respecter la procédure suivante :

Durant le voyage : faire constater par écrit par un représentant nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographiques ...).

Au retour du voyage : adresser dans les meilleurs délais à Aventure & Volcans un courrier de réclamation par courrier recommandé avec avis de réception.

Les réclamations relatives aux obligations contractuelles Aventure & Volcans seront les seules prises en compte.

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Il est expressément convenu que les données conservées par Aventure et Volcans et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservés par Aventure et Volcans constituent des preuves recevables lors de toutes procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Aventure et Volcans.

Propriété intellectuelle :

Le contenu total du présent document est la propriété intellectuelle d'Aventure & Volcans.

Recours à la médiation :

Tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la non-exécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le consommateur doit impérativement exprimer ses doléances auprès du vendeur du voyage contesté.

A ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par le consommateur ou par le vendeur lui-même, la partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la bonne information du consommateur, le vendeur précise que l'intervention auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. Quand bien même, il serait à l'initiative de sa saisine.

Contact du Médiateur du Tourisme et des voyages : <http://mtv.travel>

En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Limitation des responsabilités :

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre événement relevant de la force majeure, du fait de personnes extérieures au contrat, voire des voyageurs eux-mêmes. Dans ce cas, la responsabilité d'Aventure & Volcans pourrait être partiellement ou totalement exonérée.

Informatique et liberté :

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au vendeur et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit A Aventure & Volcans à l'adresse en tête de ce document. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

Garantie financière obligatoire :

Elle est apportée par la Banque Populaire Loire et Lyonnais – 254, route du 4, août 69627 Villeurbanne Cedex.

Responsabilité civile professionnelle :

Aventure & Volcans est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz (adresse complète n° de contrat.)

Loi applicable :

Aventure & Volcans une société française. Le contrat de vente conclu l'acheteur est régi par le droit français.

Tribunal compétent :

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français selon la jurisprudence ou les dispositions légales en vigueur.

Mentions légales :

Aventure et Volcans est une S.A.R.L. au capital de 30 000€ dont le siège social est sis : 73, cours de la Liberté 69406 Lyon Cedex 03 – Siret n° 350 939 237 00029

Code N.A.F. 7912Z. Immatriculation en qualité d'agent de voyages n° IM069100077. Garantie financière délivrée par Groupama - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de ALLIANZ, 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, contrat N°54573126 – Montant de la garantie : 4 000 000€. Identification intracommunautaire n° FR9335093923700029.